

## Article

---

« Combattre le chômage keynésien tout autant que le chômage structurel et l'endettement public »

Pierre Fortin

*L'Actualité économique*, vol. 60, n° 4, 1984, p. 440-451.

Pour citer cet article, utiliser l'information suivante :

URI: <http://id.erudit.org/iderudit/601310ar>

DOI: 10.7202/601310ar

Note : les règles d'écriture des références bibliographiques peuvent varier selon les différents domaines du savoir.

---

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter à l'URI <https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

---

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche. Érudit offre des services d'édition numérique de documents scientifiques depuis 1998.

Pour communiquer avec les responsables d'Érudit : [info@erudit.org](mailto:info@erudit.org)

*Combattre le chômage keynésien  
tout autant que le chômage structurel  
et l'endettement public\**

Pierre FORTIN  
*Université Laval*

---

Dans leurs exposés respectifs, Raynauld et Tremblay défendent une position basée sur le postulat fondamental que le haut niveau actuel du taux de chômage — plus de 11% au Canada et de 12% au Québec — ne découle pas avant tout d'une déficience de la demande globale, mais bien plutôt d'une accumulation de rigidités structurelles d'origine démographique, législative, réglementaire ou fiscale qui nuisent au bon fonctionnement des marchés du travail et du capital.

Ils en tirent deux conséquences pour la politique de création d'emploi. En premier lieu, le refuge keynésien que constituerait une politique budgétaire expansionniste

- 1) ou bien n'est pas *nécessaire*, précisément parce que le problème central n'est plus un rationnement de la demande;
- 2) ou bien n'est pas *efficace*, parce que son effet multiplicateur sur la production (et l'emploi) est faible à court terme (environ 1,2) et nul à long terme (éviction complète);
- 3) ou encore n'est de toute façon pas *souhaitable*, parce que les déficits très élevés des années récentes sont en train de faire exploser le rapport dette publique / PNB, ce qui peut abaisser sensiblement le profil ultérieur de la croissance du revenu national.

En second lieu, puisqu'il faut attaquer le taureau par les cornes, la politique économique doit, selon eux, accorder la priorité aux sources structurelles du chômage. Elle doit aider les marchés du travail et du capital à retrouver leur flexibilité perdue en les libérant de l'étau des rigidités législatives, réglementaires et fiscales qui les empêchent de bien équilibrer les offres et les demandes et d'assurer une création soutenue d'emploi et de richesse.

---

\* Version révisée d'une présentation faite au Congrès de l'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences, lors d'une table ronde sur la persistance des taux de chômage élevés, Québec, 9 mai 1984.

*Le chômage structurel est important...*

Je n'ai aucune hésitation à réclamer avec Raynauld et Tremblay le retour du Canada et du Québec à une économie plus flexible, plus efficace et plus compétitive. Il faut combattre les rigidités microéconomiques qu'un interventionnisme étatique manquant parfois de discernement a introduit sur les marchés pendant les belles années de la croissance économique soutenue de 1960 à 1975 et même depuis lors.

Par exemple, la réforme du régime canadien d'assurance-chômage en 1971 a gonflé de près d'une unité de pourcentage le taux de chômage d'ensemble au Canada et au Québec<sup>1</sup>. La poussée de 15% du taux de salaire minimum réel moyen au Canada de 1968 à 1975 a également soulevé le taux de chômage d'ensemble de plus d'une demi-unité de pourcentage, et de près de deux unités chez les jeunes<sup>2</sup>. Une politique de rémunération plutôt large pour les employés des gouvernements de 1972 à 1980 a par ailleurs déstabilisé le marché du travail de maintes régions du Canada<sup>3</sup>. Au Québec, la rigidification très avancée de l'ensemble du marché de la construction a conduit à la situation aberrante où, dans certains créneaux, le travail au noir est maintenant plus important que le travail officiel. Cet exemple n'est que le plus flagrant parmi les cas de déséquilibre manifeste introduits sur le marché du travail par une cascade de lois, de règlements et de décrets généralement issus des meilleures intentions du monde, mais bien souvent déconnectés des possibilités réelles du secteur privé et ignorants des rigueurs que la concurrence extérieure impose aux trois quarts de l'économie québécoise<sup>4</sup>.

Enfin, le régime québécois d'aide sociale mis en vigueur au tournant des années 70 a surtout servi jusqu'ici à transformer la pauvreté temporaire en pauvreté permanente, premièrement en négligeant jusqu'à tout récemment les activités de réinsertion au travail, et deuxièmement en imposant une taxation quasi-confiscatoire au retour au travail<sup>5</sup>. Le nombre d'assistés sociaux aptes au travail au Québec a ainsi doublé à tous les cinq ans depuis 1973, passant de 69 000 cette année-là à 126 000 en 1978 et à 264 000 en 1983<sup>6</sup>.

Dans une brève synthèse de la question du chômage que j'ai publiée en 1980<sup>7</sup>, j'ai estimé à environ 2,5 unités de pourcentage l'effet cumulatif sur le taux de chômage québécois de la marée démographique des jeunes et des femmes et de l'ensemble des interventions législatives, réglementaires

1. Voir Green et Cousineau (1976), P. Fortin et Phaneuf (1979) et Guindon (1982).

2. Voir P. Fortin (1978), Guindon (1982) et P. Fortin (1984).

3. Voir Lacroix et Dussault (1984).

4. Voir Assayag et Rabeau (1978).

5. Voir B. Fortin (1984).

6. Voir Québec (Ministère des Affaires sociales).

7. Voir P. Fortin (1980, ch. 3).

et fiscales ci-haut mentionnées. Dans une analyse encore plus fine, Guindon a même récemment calculé que l'effet pouvait dépasser 3 unités de pourcentage<sup>8</sup>. La détérioration du marché du travail semble avoir été plus accentuée au Québec qu'ailleurs au Canada, comme en témoigne l'écart moyen accru entre les taux de chômage ontarien et québécois. Cet écart fut de 2,2 unités de 1956 à 1976, mais de 3,5 unités depuis 1977<sup>9</sup>.

L'avenir n'est cependant pas bloqué. Sur le plan démographique, la croissance de la population active jeune a commencé à ralentir sensiblement par suite de la chute de la natalité observée depuis le début des années 60. Ce phénomène est appelé à réduire sensiblement le poids démographique des jeunes de 15 à 24 ans dans la population canadienne en âge de travailler. Les projections disponibles font en effet passer ce poids de 23% en 1983 à 18% en 1990. Le taux de chômage structurel des jeunes pourrait, en conséquence, diminuer de plus de 5 unités de pourcentage d'ici 5 ans. Celui des femmes suivrait également à la baisse. Le tout pourrait se traduire par une réduction de près de 2 unités du taux structurel global. Par ailleurs, le taux d'activité féminin continue d'augmenter, mais sans s'accélérer. Sur le plan des politiques, des amendements à la loi de l'assurance-chômage depuis 1975 ont atténué ses effets initiaux sur le taux de chômage. De plus, le taux de salaire minimum réel moyen au Canada a été amputé de 25% depuis 1978, souvent par le simple gel des taux nominaux. Pendant ce temps, même si l'opération fut souvent délicate et parfois pénible, les gouvernements ont ajusté la rémunération de leurs employés à des niveaux maintenant moins incompatibles avec les salaires et la capacité de payer de l'économie privée.

D'autres révisions des anciennes pratiques, notamment en matière de réglementation du travail, de régime de transfert, de fiscalité des particuliers et de relations de travail, paraissent aujourd'hui sur la bonne voie. Les discours déconnectés deviennent plus rares et font progressivement place à un néoréalisme économique fondé sur les exigences de la création de l'emploi et de la richesse : flexibilité des institutions, dialogue continu entre partenaires sociaux, compétitivité face aux défis du changement technologique et de la concurrence extérieure.

*...mais le chômage keynésien l'est aussi*

L'évolution récente des mentalités et des pratiques permet donc un certain espoir face à l'avenir. Mais la tâche à accomplir reste cependant considérable. Le taux de chômage d'équilibre, compatible avec un taux d'inflation stable en longue période, est encore très élevé au pays. Mon

8. Voir Guindon (1982).

9. L'été 1976 fut le point tournant de cette évolution. Le taux de chômage québécois fit à cette époque un saut d'une unité de pourcentage complète relativement au taux ontarien. Les huit dernières années n'ont pu en effacer la marque.

estimation personnelle, fondée sur une expérience assez longue de la dynamique des salaires et des prix au Canada, le situerait autour de 6,5%, soit tout près des chiffres mentionnés par Raynauld. L'équivalent québécois pourrait s'établir à environ 8,5%.

L'évolution démographique des prochaines années améliorera sans doute la situation, mais nous allons retenir pour l'instant les bornes approximatives de 6,5% et de 8,5% pour le Canada et le Québec, qui permettent de mesurer l'ampleur du chômage keynésien à l'heure actuelle. Comme les taux de chômage observés à l'été 1984 sont de 11,3% au Canada et de 12,5% au Québec, il appert que le chômage dû à une déficience de la demande globale équivaut environ à 4,8% de la population active dans le premier cas et à 4% dans le second. Bref, le taux de chômage observé présentement est d'origine keynésienne au tiers pour le Québec et aux deux cinquièmes pour le Canada. La source principale de ce chômage de déséquilibre est la profonde récession qu'a subie le pays en 1981-82 — alors que le taux a bondi de 6,8% à 12,8% au Canada et de 9,6% à 15,4% au Québec en un an seulement — ainsi que la lenteur du retour à l'équilibre depuis deux ans. Le phénomène n'a strictement rien de « structurel » ou de « classique »<sup>10</sup>.

À cet égard, l'évidence des chiffres me rapproche de Sauvé et m'éloigne de Raynauld et de Tremblay. Lorsque Raynauld affirme que « le chômage actuel n'est plus d'origine keynésienne que pour un tiers environ » ou que Tremblay lance que « la notion que les hauts niveaux du chômage actuel reflètent un chômage cyclique dû à une baisse dans la demande globale est dépassée par la réalité », ils cherchent manifestement à minimiser l'importance du chômage keynésien par comparaison au chômage structurel.

Raynauld et Tremblay insistent à bon droit sur les difficultés structurelles de l'économie et l'urgence de les résoudre. Ils méritent en cela tout notre appui. Mais la justesse de leur cause ne les excuse pas de négliger les problèmes conjoncturels qui nous confrontent. Au contraire, la persistance à nier, malgré l'évidence, l'importance de l'élément macroéconomique dans le niveau élevé du chômage ne peut que contribuer à discréditer la cause microéconomique. On ne règle pas ses comptes avec le macroéconomisme à outrance des années 60 et 70 en versant maintenant dans le microéconomisme à outrance. La déficience de la demande globale n'est peut-être responsable *que* de 40% du chômage actuel, mais c'est la paille

10. Il n'y a pas d'indication que la hausse du chômage au Canada depuis 1970 ou depuis 1980 tire son origine d'un déséquilibre macroéconomique persistant du salaire réel, comme on l'entend souvent dire de la hausse du chômage en Europe pendant les années 1968-75. La part des profits dans le revenu national canadien n'a pas manifesté la même tendance persistante à la baisse qu'en Europe. Voir à ce sujet Malinvaud (1980), Sachs (1983), Dornbusch et al. (1983), McCallum (1984) et Artus (1984).

— ou la poutre — qui a brisé le dos du chameau. Un programme cohérent et crédible de redressement de l'économie canadienne et québécoise doit affronter la question macroéconomique tout aussi bien que la question microéconomique. Je m'y attarderai un peu afin de compenser les carences de la discussion sur cet aspect.

*Comment aborder la question macroéconomique ?*

Je le ferai en quatre temps. Premièrement, j'établirai le besoin d'une gestion expansionniste de la demande globale au Canada. Deuxièmement, je rappellerai que l'objectif de réduction du chômage entre à court terme en conflit direct avec l'objectif de réduction des déficits budgétaires, lequel est souhaitable à long terme. Troisièmement, je proposerai que l'expansion de la demande soit fouettée par la politique monétaire, parce que c'est le seul antidote possible à la destruction d'emploi entraînée par le resserrement budgétaire et parce que c'est la restriction monétaire, et non le laxisme budgétaire, qui fut la cause majeure de la déstabilisation des finances publiques au Canada. Enfin, quatrièmement, j'établirai que c'est par le contrôle du taux de change, et non de la masse monétaire ou du taux d'intérêt, que la politique monétaire canadienne peut agir efficacement sur la reprise. Je proposerai, en l'occurrence, une dépréciation du dollar canadien jusqu'à 65 cents (E.-U.) comme facteur clé de la relance de la compétitivité de nos entreprises et de l'emploi de nos travailleurs.

*Une gestion macroéconomique expansionniste est indispensable...*

Ma première proposition est simple. Les forces « spontanées » de la reprise dans une économie moderne, décentralisée et mixte comme celle du Canada ne sont peut-être pas entièrement absentes, mais elles sont terriblement lentes à se manifester, comme le souligne assez justement Malinvaud dans sa conférence lors du congrès. Il a fallu attendre dix ans après le profond creux conjoncturel de 1933 et six ans après celui de 1958 pour que l'économie retrouve son rythme normal d'activité. À chaque fois, seule une poussée expansionniste délibérée sur la demande globale a pu déclencher une véritable reprise — des dépenses de guerre dans le premier cas et du New Economics kennedyen dans le second.

Dans ses grandes lignes, la conjoncture actuelle ressemble à ces deux épisodes historiques. Nous sortons à grand peine d'une profonde récession, celle de 1981-82. Le taux de chômage s'est replié de 13% à 11% depuis lors, mais, comme le rapporte Sauvé, on ne voit nulle part poindre de signe d'une baisse continue du chômage dans les prévisions à court ou à moyen terme de l'économie<sup>11</sup>.

---

11. Il s'agit là d'un trait que partagent les prévisions même d'organismes moins pessimistes que le Conference Board, auquel est rattaché Sauvé.

Avec leur politique budgétaire résolument expansionniste, les États-Unis constituent précisément l'exception qui confirme la règle. Alors que le solde budgétaire réel s'est amélioré d'une unité de pourcentage du PNB depuis 1981 dans les six autres grands pays industriels, le solde américain, lui, s'est déplacé de trois unités vers un déficit accru. En somme, le seul pays où la reprise est vigoureuse et l'emploi s'est rétabli est justement celui qui a choisi la voie d'une ferme expansion macroéconomique de la demande. Il ne s'agit pas d'une coïncidence.

*...mais la nécessaire compression des déficits détruira des emplois...*

Cela ne veut pas dire que la politique macroéconomique expansionniste dont le Canada a vivement besoin doit reposer sur un *budget* expansionniste. Au contraire. Si la tendance à la hausse du rapport dette publique / PNB n'est pas corrigée, elle finira tôt ou tard par évincer l'investissement privé des marchés financiers ou, plus probablement au Canada, par gonfler notre dette extérieure en proportion de notre capacité de payer. Dans les deux cas, le profil de croissance de notre revenu national futur s'abaissera. Tremblay et Raynauld ont là-dessus entièrement raison : les déficits budgétaires élevés doivent nous inspirer une crainte légitime pour la longue période.

Ce qu'ils négligent de faire, cependant, c'est de reconnaître que, pour la courte et la moyenne période, l'on ne peut réduire les déficits budgétaires qu'au détriment de l'emploi. Une réduction délibérée de l'écart entre les recettes fiscales et les dépenses publiques occasionne un retrait direct ou indirect de pouvoir d'achat de l'économie, comprime la demande globale, et abaisse le rythme de production et le niveau de l'emploi. L'épargne privée rendue disponible par le déficit budgétaire moins lourd et le taux d'intérêt plus bas n'induisent aucun nouvel investissement privé, mais sont perdus en capacité excédentaire accrue et en chômage plus élevé en raison de la chute des ventes et de la rentabilité des entreprises.

Le slogan répété par tous les chefs de partis au cours de la dernière campagne électorale fédérale : « Nous allons réduire à la fois le déficit budgétaire et le chômage » n'est en lui-même qu'une proposition entièrement et complètement contradictoire. Pour fin d'illustration, examinons le message des huit modèles de l'économie canadienne qui forment la base du calcul des multiplicateurs de Raynauld<sup>12</sup>. Ils prédisent que la réduction de 10 milliards \$ des dépenses fédérales étalée sur trois ans, qui est aujourd'hui le cheval de bataille favori des milieux d'affaires, ferait en moyenne diminuer le volume de production de 2% et grimper le taux de

12. Voir O'Reilly, Paulin et Smith (1983).

chômage de 1,5 unités de pourcentage en 1987-88<sup>13</sup>. Il n'y a pas beaucoup de Canadiens qui suivraient leur gouvernement dans cette voie si seulement on les confrontait avec ces chiffres en toute franchise.

*...à moins qu'elle ne s'accompagne d'une expansion monétaire...*

Les termes du choix macroéconomique s'imposent donc d'eux-mêmes. La protection de nos perspectives de croissance à long terme exige un ralentissement du rythme d'emprunt des gouvernements. Cependant, si on veut éviter que le resserrement budgétaire qui en découle nécessairement n'affaiblisse la production, l'investissement et l'emploi dans un horizon de cinq ans, on n'a d'autre choix que de desserrer l'étau monétaire. Une politique monétaire plus expansionniste peut et doit régénérer l'activité économique que supprimera la compression des déficits budgétaires. En fait, l'expansion d'origine monétaire doit même faire plus que compenser l'effet du frein budgétaire, puisque la stagnation actuelle de l'économie par rapport à son potentiel utile requiert de la politique macroéconomique une orientation globale nette plus favorable à l'emploi.

La nécessité d'un virage monétaire vers l'expansion repose aussi sur l'observation que ce sont les taux d'intérêt réels très élevés de la dernière décennie, et tout particulièrement des cinq dernières années, qui ont été la cause majeure de la déstabilisation des finances publiques, et non pas le laxisme budgétaire. Il serait donc tout à fait impropre de forcer la politique budgétaire à porter le fardeau entier, ou même le fardeau principal, de la rectification d'une situation dont elle n'est pas la première responsable.

Quatre raisons expliquent que la croissance de la dette publique se soit mise à dépasser celle du revenu nominal depuis la fin de l'ère « keynésienne » en 1975. Premièrement, la politique budgétaire est bel et bien devenue plus expansionniste, notamment par suite des réductions d'impôt en 1975-78 et en 1982-84. Deuxièmement, la récession de 1981-82 et la persistance de la stagnation depuis lors ont grandement haussé la portion cyclique des déficits. Troisièmement, le taux d'intérêt réel moyen sur la dette publique est monté en flèche et a gonflé démesurément le service de la dette. Enfin, quatrièmement, le profil tendancier de la croissance s'est sensiblement abaissé depuis 1973.

---

13. Il importe de distinguer ici deux objectifs possibles de la politique budgétaire : la réduction des dépenses et la réduction du déficit. Il est possible et souhaitable de contrôler rigoureusement la croissance des dépenses publiques. Mais cela peut être réalisé avec ou sans réduction du déficit, selon que les impôts ne sont pas ou sont diminués en proportion. Bien que les deux objectifs soient souvent confondus dans le débat public, l'analyse macroéconomique développée ici ne porte que sur le second. Elle ne traite que des conséquences sur l'économie de l'importance du financement par emprunt (plutôt que par la taxation) d'un niveau *donné* de dépense publique.



C'est la combinaison des trois derniers facteurs — la récession de 1981-82 et ses séquelles, les taux d'intérêt réels très élevés, et le déclin de la croissance de la productivité — qui est la source principale de l'explosion des déficits budgétaires<sup>14</sup>. Ces trois phénomènes découlent directement des chocs énergétiques et alimentaires des années 70 et de la contraction monétaire anti-inflationniste qui les a suivis. L'expansionnisme budgétaire en lui-même a suffi à stopper la tendance à la baisse du rapport dette publique / PNB qui a marqué les années 1945-75, mais non à la renverser. De plus, il est permis d'interpréter le desserrement budgétaire de 1982-84 comme une réaction politique à la demande de protection des revenus et de l'emploi d'abord provoquée par l'étranglement monétaire de l'économie.

Il serait donc insensé sur le plan microéconomique comme sur le plan macroéconomique de combattre les déficits budgétaires et le retournement tendanciel de la dette publique uniquement par des budgets restrictifs. On ne peut songer à réaliser le double objectif d'un niveau d'emploi plus élevé et d'une dette publique stabilisée ou réduite en proportion du PNB que si on s'engage dans la double opération d'un resserrement budgétaire et d'un desserrement monétaire. Dans ce dosage plus approprié à la conjoncture actuelle, l'autorité budgétaire devrait combattre les déficits en priorité, mais certainement pas au rythme recommandé par certains faucons bien intentionnés, mais sans clairvoyance. Aussi longtemps que le taux de chômage n'aura pas commencé à diminuer de façon manifeste, il serait prudent et sage d'éloigner les faucons et de s'en tenir à la stratégie des « petits pas ».

*...qui laisserait le dollar se déprécier sensiblement*

Que signifierait le relâchement de la politique monétaire dans l'économie ouverte du Canada ? La Banque du Canada ne peut contrôler qu'une seule des trois variables suivantes : le taux d'intérêt à court terme, la masse monétaire, ou le taux de change. Pour faire varier l'une d'elles, elle doit accepter les variations dans les deux autres que le fonctionnement des marchés amènera. Si elle veut limiter l'instabilité du taux de change, elle ne peut établir un écart permanent entre le taux d'intérêt canadien et le taux international concurrent. Son contrôle de la masse monétaire est compliqué par de sérieux problèmes de mesure et d'interprétation, comme elle l'a appris depuis 1978. C'est pourquoi la politique monétaire canadienne s'est plutôt appliquée à contrôler le taux de change depuis environ cinq ans.

Cette évolution est réconfortante. Pour une économie concurrencée, l'adoption du taux de change comme cible intermédiaire de la banque

14. Voir à ce sujet l'analyse révélatrice de Coulombe (1984).

centrale est une pratique saine, parce qu'il exerce, à court terme, une influence primordiale sur la position concurrentielle des entreprises nationales. Encore faut-il savoir bien choisir son point d'ancrage.

Il n'y a malheureusement pas de manière infaillible de fixer en toute circonstance la valeur appropriée du dollar canadien. On peut cependant observer que dans un pays comme le nôtre, où la négociation salariale est décentralisée et repose sur l'imitation et où les contrats de travail sont signés pour de longues périodes et ne sont que très partiellement indexés, les variations du taux de change *nominal* entraînent en fait des ajustements à peu près équivalents dans le taux de change *réel* et dans la position concurrentielle du pays. Dans un tel contexte, la dépréciation de notre devise constitue un moyen efficace d'éviter le chômage prolongé qu'engendre une divergence défavorable de nos coûts unitaires par comparaison à ceux de nos concurrents, puisque ses conséquences inflationnistes sont très modérées. Le Canada n'est pas sujet, comme la Grande-Bretagne, au cercle vicieux de la dépréciation et de l'inflation. Bien que la valeur d'équilibre de notre taux de change soit impossible à déterminer avec précision, il est parfois très facile d'identifier la direction du changement souhaitable.

La situation actuelle en est un exemple clair. Le degré de sous-utilisation de nos ressources est présentement appréciable et le demeurera dans l'avenir prévisible. De plus, sur la base d'une monnaie commune, nos coûts unitaires de main-d'oeuvre dans l'industrie se sont gonflés de 23% de plus que ceux de nos partenaires commerciaux depuis 1979<sup>15</sup>. Pris conjointement, ces deux phénomènes entraînent une forte présomption que le dollar canadien est surévalué. Je retiendrais provisoirement la cible d'un dollar à 65¢ (E.U.), parce que cette valeur reconnerait aujourd'hui à l'industrie canadienne à peu près la même position concurrentielle moyenne qu'en 1979, soit tout juste avant la période récente d'instabilité économique.

Bien que plusieurs puissent se rebiffer à l'idée d'un dollar à 65¢, cette valeur n'est sans doute pas éloignée de celle qui prévaudrait tôt ou tard compte tenu de la situation internationale comparative de nos coûts de production. De toute façon, la dépréciation de 15% qui devrait ainsi se produire à partir de la valeur du milieu de 1984 demeurerait un moindre mal par comparaison à la persistance du haut niveau du chômage dans l'avenir indéfini.

Pour réaliser cet objectif, il faudrait desserrer la politique monétaire et réduire temporairement le taux d'intérêt à court terme au Canada. Selon la réaction moyenne prévue par six modèles de l'économie canadienne,

---

15. Voir OCDE (1984, tableau 50).

l'opération entraînerait une augmentation de 2% du revenu national réel, une diminution de 1,5 unité de pourcentage dans le taux de chômage, et un gonflement temporaire d'un peu plus de 2 unités dans le taux d'inflation<sup>16</sup>.

Il s'agirait, à mon sens, d'un pas décisif vers la restauration de l'emploi à court terme et de la croissance à long terme au Canada.

### *Conclusion*

Le chômage structurel est trop élevé au Canada et au Québec. Je n'ai à cet égard aucune hésitation à convenir avec Raynauld et Tremblay de l'importance capitale des réformes législatives, réglementaires et fiscales qui s'imposent pour redonner à notre économie sa flexibilité, son efficacité et sa compétitivité.

Je partage également l'avis de Raynauld et Tremblay sur le danger que constitue la croissance incessante de l'endettement public (en proportion de la taille de l'économie) pour le profil de croissance de notre revenu national à long terme. Il faut reconnaître avec eux la nécessité de rectifier en temps et lieu la trajectoire déficitaire du budget de l'État.

Je crois cependant qu'il ne sert à rien de minimiser contre toute évidence l'importance du chômage keynésien (issu d'une déficience de la demande globale) dans l'économie canadienne et québécoise de 1984. Pas plus que l'examen de la taille du multiplicateur budgétaire, cela n'est nécessaire ni pour établir l'importance de s'attaquer au chômage structurel, ni pour démontrer la nécessité de contrôler l'endettement public.

Je pense donc, avec Sauvé, que le chômage keynésien est fort élevé, qu'il risque de perdurer, que les Canadiens en sont tous conscients, et qu'ils désirent voir leur gouvernement employer les moyens macroéconomiques à sa disposition pour le combattre vigoureusement et sans délai. Ces « moyens macroéconomiques » se résument pour l'instant à une expansion monétaire immédiate qui abaisserait sensiblement la valeur du dollar canadien et restaurerait la position concurrentielle de l'industrie canadienne.

L'expansion monétaire en échange du resserrement budgétaire constituerait aujourd'hui l'entente la plus favorable à l'économie que pourraient conclure entre eux le gouverneur de la Banque du Canada et le nouveau ministre fédéral des Finances.

---

16. Voir O'Reilly, Paulin et Smith (1983). L'effet multiplicateur de l'opération sur le revenu et l'emploi tend évidemment à s'estomper à long terme, comme le souligne pertinemment Raynauld dans le cas du multiplicateur budgétaire. Mais il n'y a rien là de nouveau. La régulation conjoncturelle ne peut guère modifier le point de convergence de l'économie. Mais elle peut en accélérer sensiblement l'approche. Cela fait souvent une énorme différence en courte et en moyenne période.

## BIBLIOGRAPHIE

- ARTUS, JACQUES R. (1984), « An empirical evaluation of the disequilibrium real wage rate hypothesis », NBER Working Paper No. 1404, Boston.
- ASSAYAG, ABRAHAM et YVES RABEAU (1978), « Stabilisation régionale et tensions inflationnistes : le cas de l'industrie de la construction au Québec », *Analyse de politiques*, automne, 443-459.
- COULOMBE, SERGE (1984), « Une analyse de la politique fiscale du gouvernement fédéral par l'examen des soldes budgétaires », *L'Actualité Économique*, juin, 240-253.
- DORNBUSCH, RUDIGER, GIORGIO BASEVI, OLIVIER BLANCHARD, WILLEM BUITER et RICHARD LAYARD (1983), *Macroeconomic prospects and policies for the European community*, Centre for European Policy Studies Paper No. 1, Bruxelles.
- FORTIN, BERNARD (1984), « La sécurité du revenu au Canada : un bilan », Rapport préparé à l'intention de la Commission royale d'enquête sur l'union économique et les perspectives de développement du Canada, Ottawa.
- FORTIN, PIERRE (1978), *Une évaluation de l'effet de la politique québécoise du salaire minimum sur la production, l'emploi, les prix et la répartition des revenus*, ministère du Travail et de la Main-d'œuvre, Québec.
- FORTIN, PIERRE (1980), *Chômage, inflation et régulation de la conjoncture au Québec*, Institut C.D. Howe, Montréal.
- FORTIN, PIERRE (1984), « Le chômage des jeunes au Québec : aggravation et concentration, 1966-1982 », *Relations industrielles*, n° 3, 419-447.
- FORTIN, PIERRE et LOUIS PHANEUF (1979), « Why is the unemployment rate so high in Canada ? » Paper presented at the CEA meetings, Saskatoon.
- GREEN, CHRISTOPHER et JEAN-MICHEL COUSINEAU (1976), *Chômage et programme d'assurance-chômage*, Conseil économique du Canada, Ottawa.
- GUINDON, DENIS (1982), « Les sources de la détérioration de la position relative des jeunes et des femmes sur le marché du travail au Québec », *L'Actualité Économique*, décembre, 403-418.
- LACROIX, ROBERT et FRANÇOIS DUSSAULT (1984), « The spillover effect of public — sector wage contracts in Canada », *Review of Economics and Statistics*, août.
- MALINVAUD, EDMOND (1980), *Profitability and Unemployment*, Basil Blackwell, Londres.
- MCCALLUM, JOHN (1984), « Convergence, wage gaps, and economic performance in Europe and America », Paper presented at a Conference on Trade Unionism, Stockholm.

O'REILLY, BRIAN, GRAYDON PAULIN et PHILIP SMITH (1983), « Responses of various econometric models to selected policy shocks », Technical Report 38, Banque du Canada, Ottawa.

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES (1984), *Perspectives économiques de l'OCDE*, Paris, juillet.

QUÉBEC (MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES), *Statistiques mensuelles sur la clientèle de l'aide sociale*.

SACHS, JEFFREY D. (1983), « Real wages and unemployment in the OECD countries », *Brookings Papers on Economic Activity*, 1, 255-289.